



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

### Séance ordinaire du 11 mars 2009

- 2009-01 vote du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur municipal 2008
- 2009-02 adoption des taux 2009 des quatre taxes locales
- 2009-03 application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA)
- 2009-04 vote du budget primitif 2009
- 2009-05 indemnité de conseil et d'assistance du receveur municipal
- 2009-06 avenant à la délibération 2002-14 créant la régie d'avances
- 2009-07 inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2007 du budget annexe des transports au budget principal
- 2009-08 ramassage des encombrants
- 2009-09 création d'un point d'information touristique à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-10 création d'une cyber base à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-11 instauration du régime indemnitaire des personnels titulaires et non titulaires de la commune
- 2009-12 annulation des délibérations 2008-02 et 2008-11 du 09 janvier 2008 concernant la vente des parcelles AY 6 et BC 72
- 2009-13 annulation de la délibération 2004-75 du 27 octobre 2004 concernant la vente des parcelles AC 98, AC 99, AC 100, AC 101, AC 102, AC 103
- 2009-14 remplacement de M. Alain Patrick Robinson, démissionnaire du mandat de conseiller communautaire à Communauté des communes du centre littoral
- 2009-15 annulation de la délibération 2004-56 approuvant le nouveau logo de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-16 intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs-Virgiles
- 2009-17 longueur de la voirie communale
- 2009-18 avenant au plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-19 inscription budgétaire de l'opération 2009-02 relative à l'aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-20 réhabilitation de la mairie de Montsinéry

- 2009-21** remise en état de la cuve de carburant
- 2009-22** réalisation d'un parc de voirie
- 2009-23** indemnités et remboursement des frais des élus
- 2009-24** création d'emplois : 1 agent technique spécialisé des écoles (ATSEM), 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, 1 emploi d'agent technique de 1<sup>ère</sup> classe, 2 emplois de rédacteur territorial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2009**

**DATE DE CONVOCATION**

03 Mars 2009

**DATE D’AFFICHAGE**

03 Mars 2009

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 11  
ABSENTS : 04  
QUORUM : 08  
PROCURATIONS : 02

**DELIBERATION N°2009/16/M-T**

L’AN DEUX MILLE NEUF LE ONZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTS EXCUSÉS:**

Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller  
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère



Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

**Délibération N° 2009/16/MT  
Portant Intervention d'urgence sur les pistes  
Garin et Champs Virgile**

Mesdames,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Notre responsabilité en matière de sécurité des biens et des personnes nous oblige à intervenir d'urgence sur les pistes Garin et Champs Virgile, qui sont des pistes à **caractère privé**.

L'intervention consiste en la réfection de ces pistes et la pose de bicouche pour un coût estimatif de 150 000 Euros financé par les fonds propres de la commune.

Cette même opération sera également réalisée ultérieurement sur la piste Banane.

Je vous demande donc l'autorisation d'inscrire au Budget Primitif 2009 l'opération n°2009-07 pour un montant de dépenses et de recettes de 150 000 Euros.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport n°2009-16/MT de Monsieur le Maire concernant l'intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs Virgile.

Après avoir entendu ses explications et délibéré.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'intervention d'urgence dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes sur les pistes Garin et Champs Virgile à caractère privé.

**Article 2** : Demande l'inscription budgétaire au Budget Primitif 2009 de la somme de 150 000 Euros en dépenses et recettes au programme n° 200907 (Intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs Virgile).

**ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZERO (0).**

Pour certification exécutoire,  
Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Mars 2009



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

